

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/022

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 28 FEVRIER 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 21 : PROJET DE BALISES POUR SUIVRE LA MIGRATION DES CIGOGNES DANS LE CADRE D'UN PROJET D'ETUDE SCIENTIFIQUE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel Greff, conseiller municipal chargé de la Nature, des forêts communales et des questions relatives à la protection de l'environnement :

« La mise en œuvre de ce projet est passée par plusieurs étapes :

- Mise en place de plateformes de nidification,
- Installation d'une caméra au-dessus du nid de la mairie,
- Réalisation d'un circuit en ville.

Cette mise en œuvre a connu un franc succès. On peut dire que cette initiative contribue à faire connaître notre commune et à renvoyer de Sarralbe une image positive.

Cet engouement pour les cigognes nous confère des responsabilités en matière de communication. N'oublions pas que la cigogne est un animal sauvage qui bénéficie d'une protection totale. Il ne s'agit donc pas de réduire la cigogne à un animal de folklore ni à un substitut affectif pour répondre aux difficultés psycho-sociales de certains. Il ne nous appartient pas de rejeter ces dimensions affectives et folkloriques, mais notre initiative doit prendre avant tout une dimension éducative en diffusant une information :

- qui permette de mieux connaître la vie de cet échassier en diffusant une information objective, documentée, accessible,
- qui permette d'aborder des questions répondant aux grands enjeux environnementaux : disparition des zones humides, réchauffement climatique, utilisation de pesticides, pollution par les plastiques, disparition des certaines espèces etc... La cigogne peut jouer le rôle de déclencheur d'une réflexion à portée plus générale.

Il est nécessaire également que notre projet bénéficie d'une caution scientifique en soutenant les actions de suivi des animaux dans leurs déplacements. L'opportunité nous est donnée par M. Schaar, vétérinaire à Sarralbe, qui nous a mis en relation avec « l'Institut for Ornithologie Max-Planck Vogelwarte » de Radolfzell. Cet Institut propose de munir de jeunes cigognes à Sarralbe d'une balise et de gérer les données scientifiques. Pour le suivi géographique, il y aura une application gratuite et publique (animal tracker) et une application plus précise (move Bank) qui est mise à disposition gratuitement pour ceux qui participent au projet (mairie et musée). Le projet sera notamment suivi par les scolaires et les collèves »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

Après avoir entendu la remarque de Mme Annette Duquesne, conseillère municipale sur le coût de ces balises,

A l'unanimité des voix,

- autorise M. le maire à signer avec l'Institut Max Planck pour l'ornithologie à Radolfzell (Allemagne) la convention de partenariat pour étudier les itinéraires migratoires des cigognes nées à Sarralbe et leur interaction avec les déplacements des cigognes du Palatinat,
- décide de prendre en charge l'acquisition de 4 transpondeurs GPS de type « Bird Solar UMTS 25g » pour un montant total de 7 019,90 € HT.
- autorise M. le maire à solliciter les autorisations nécessaires auprès du Museum National d'Histoire Naturelle à Paris (centre de recherches sur la biologie des populations d'oiseaux).

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 04 mars 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 04 mars 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT